

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 36 (1956)
Heft: 11

Artikel: Un fromage, deux chiens de chasse, six meubles de style, quatre-vingts tonnes de fer blanc...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887779>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un fromage, deux chiens de chasse, six meubles de style, quatre-vingts tonnes de fer blanc...

Non, il ne s'agit pas d'un poème de Prévert, ni d'un extrait du prospectus d'un grand magasin... Il s'agit tout simplement de marchandises et d'objets qui ont été la source de différends entre commerçants suisses et français, différends que le service juridique de la Chambre de commerce suisse en France a réussi à régler.

Voulez-vous un exemple?

Un commissionnaire suisse avait commandé à une importante usine française, membre de notre Chambre de commerce, 80 tonnes de fer blanc destinées à un pays d'Extrême-Orient; une caution suisse avait garanti le paiement de 7 millions de francs français. Le débiteur étant en faillite, la caution offrit au vendeur de le régler en billets de banque; ce dernier refusait en raison de la réglementation française des changes. La caution de son côté refusait de s'acquitter par une autre voie afin de bénéficier d'un avantage de change.

Le vendeur nous demanda alors d'intervenir et de recouvrer sa créance. Notre service juridique étudia de très près les divers aspects de cette affaire (réglementation des changes, nature de la garantie, rapports entre le commissionnaire, la banque et le vendeur, etc.). Il parvint à la conclusion que la réclamation du vendeur était fondée et intervint auprès de la caution par l'intermédiaire de son avocat en Suisse. Grâce à son intervention énergique, la caution reconnut le bon droit du vendeur et régla le montant réclamé.

Cet exemple, choisi entre cent, donne une idée des services que la Chambre de commerce suisse en France peut rendre à ses membres.



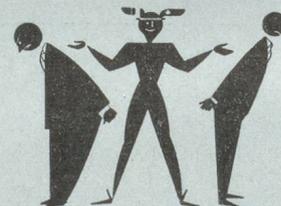
● Le service juridique de la Chambre de commerce est parfaitement outillé pour résoudre vos problèmes

Nous l'avons en effet confié aux meilleurs avocats spécialisés en matière de relations juridiques et financières franco-suisse. Nous nous sommes également assurés le concours à Paris et en Suisse d'études d'avocats éprouvés lorsqu'il s'agit de poursuivre des débiteurs devant les Tribunaux ou d'intenter une action judiciaire pour faire reconnaître le bien-fondé d'une réclamation.

Nous offrons ainsi à nos membres un service parfaitement adapté à tous leurs besoins, service qui leur évite des démarches personnelles longues et coûteuses, parce qu'il sait exactement ce qu'il y a lieu de faire, parce qu'il sait exactement comment agir, « où frapper », dans chaque cas particulier.

C'est pour cette raison que vous pouvez nous demander :

- des consultations sur toutes questions de droit français ou suisse (questions fiscales, constitution de sociétés, etc.);
- l'étude de projets de contrats que vous vous proposez de passer avec vos clients, vos fournisseurs ou vos agents;
- l'examen de dossiers de recouvrement;
- des renseignements sur la surface financière de vos fournisseurs ou de vos clients éventuels.



● Craignez-vous de vous adresser à l'Office des Changes ?

Alors, n'hésitez pas à nous demander de lui soumettre tous les projets de cessions de brevets contre redevances, etc., que vous désirez conclure avec des intéressés demeurant dans l'autre pays que celui de votre résidence.

En raison de nos fréquents rapports avec cet organisme et avec les ministères techniques, nous sommes en mesure de vous indiquer exactement quelles sont les conditions auxquelles doivent satisfaire vos contrats pour obtenir les autorisations qui vous sont nécessaires.

● N'hésitez pas à faire appel à notre service juridique

Exposez-lui vos problèmes, il sera heureux de vous conseiller au mieux de vos intérêts. Nous espérons ainsi que vous pourrez nous dire un jour comme l'un de nos adhérents qui recourt fréquemment à nos services :

« Nous vous remercions très sincèrement de votre dévouement en notre faveur et du résultat inespéré auquel vous êtes parvenus dans le recouvrement de nos différentes créances. »

Ce sera là notre plus belle récompense.

